

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 0051004

ND 81535

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03070 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HILALI Lhoussaine

Date de naissance : 01/01/52

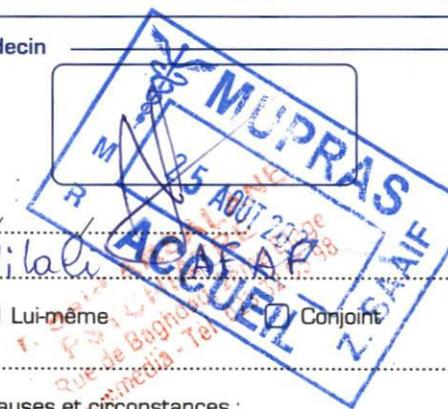
Adresse : 444 Gr Zerata EL Qods 910 CASA

Tél. : 060 645767 Total des frais engagés : 2307.20 Dhs

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Hilali Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohamadou

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 24/08/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/08/2021			300,00 Dhs	<i>Said ARI PSV CPT Salle de Bain 2021, Zemmoura Casablanca - Tel. 023 32 95 95</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL HAMD Inn. G6 - M2 - Cité Bouskoura Al Qasr Al Gharbi Casablanca Tel. 022 22 03 73	09/08/21	2000,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of				

pentamidir
+ un médicament
drogues (l)
+ et d'autre
erythromycinam

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâ Casablanca
SOLIAN 200mg. cp séc E
PPV : 339,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâ Casablanca
SOLIAN 200mg. cp séc B 30
PPV : 339,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâ Casablanca
SOLIAN 200mg. cp séc B 30
PPV : 339,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâ Casablanca
SOLIAN 200mg. cp séc B 30
PPV : 339,00 DH

taquante le circuit de l'appareil

081271

081271

116001 081271

06
éai
van-
einte
te soi
par voi
culaire

الدكتور سعيد ارسلان

طبيب نفسي

طبيب سابق بالمركز النفسي
الجامعي بن رشد - الدار البيضاء

233

09 AOUT 2021

محمدية. في:

LOT 210169 2
EXP 01 2024
PPV 35.70 DH

Hilali AFAF

339,00 x 3

Solien 200



35,70 x 3

Alpraz 1



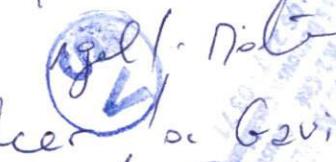
163,20 x 3

Serdeg 20.



102,00 x 3

Aulcer 100 mg Geviscon



82,50

Cordimag



RJ: 09/11/2021

à 14h

13, Rue de BAGDAD 2ème étage

Mohammedia

Tél.: 0523.32 95.98

زنقة بغداد الطابق الثاني

المحمدية

الهاتف: 0523 32 95 98

E-Mail : arsalane psy@yahoo.fr

5:2022/20

LOT: 20067
PER: 03/2023
PPV: 102,00 DH

LOT: 21006
PER: 03/2024
PPV: 95,70

AMM N°: 570/17 DMP/21/N

AMM N°: 570/17 DMP/21/N

LOT: 20067
PER: 03/2023
PPV: 102,00 DH

LOT: 21004
PER: 03/2023
PPV: 102,00 DH

LOT: 210435
PER: 03/2024
PPV: 35,70



LOT: 210435
PER: 03/2024
PPV: 163,20 DH

163,20

LOT: 210435
PER: 03/2024
PPV: 163,20 DH

163,20

LOT: 08L21003
PER: 01/2024
PPV: 163,200H

N° LOT: L 2641
DATE DE PER: 10/23
PPV: 87,50 DH